

Qui comblera les lacunes de la gouvernance nucléaire canadienne : les groupes de citoyens (Hill Times)

La lettre à l'éditeur suivante a été publiée dans le Hill Times du 3 mars 2021.

<https://www.hilltimes.com/2021/03/03/who-will-fix-canadas-nuclear-governance-gaps-citizens-groups/285921>

Nos groupes de citoyens d'intérêt public respectifs du Manitoba et de l'Ontario ainsi que nos collègues du Québec ont soumis [la pétition 427 à la vérificatrice générale fédérale](#) en juin 2019 pour signaler les graves problèmes du régime de gouvernance nucléaire du Canada et recommander des solutions. Les préoccupations soulevées dans notre pétition sont partagées par de nombreux autres groupes de tout le Canada.

Nos recherches sur la gouvernance nucléaire ont été suscitées par le désir de comprendre pourquoi et comment des projets de déchets radioactifs non conformes aux normes en sont venus à être planifiés pour des sites situés sur les rivières Winnipeg et Ottawa. [Les documents de l'OCDE](#) ont permis de comparer le Canada et les autres pays de l'OCDE sur de nombreux aspects de la gouvernance nucléaire.

Le Canada n'est pas à la hauteur sur de nombreux points. Par exemple, le Canada a :
Une législation primaire faible et dépassée dont les objectifs ne visent pas explicitement à protéger le public des effets néfastes des rayonnements ionisants ;

- Aucune législation traitant de la grande majorité (en volume) des déchets des réacteurs nucléaires au Canada ;
- Délégation de la quasi-totalité de la surveillance nucléaire à une seule agence, la Commission canadienne de sûreté nucléaire, d'où l'absence des freins et contrepoids que l'on trouve dans d'autres pays de l'OCDE ;
- Une perception sérieuse et continue de capture réglementaire de la Commission canadienne de sûreté nucléaire, signalée par le groupe d'experts sur la réforme de l'évaluation environnementale. La CCSN fait la promotion des projets qu'elle est chargée de réglementer ;
- Un grave conflit d'intérêts dans le rapport hiérarchique de la CCSN avec le ministre des Ressources naturelles, qui a le mandat de promouvoir l'énergie nucléaire en vertu de la Loi sur l'énergie nucléaire ;
- Délégation à un groupe de l'industrie nucléaire, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN), de la tâche d'élaborer des stratégies pour les déchets radioactifs, à l'encontre des directives de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ;

- Un grave vide politique sur les déchets radioactifs et le déclassement des réacteurs nucléaires, actuellement en cours de traitement, mais avec des problèmes tels que la direction par le ministre des ressources naturelles, qui a un conflit d'intérêts comme indiqué ci-dessus, et la délégation à la SGDN, à l'encontre des directives de l'AIEA.

Pourquoi est-ce important que le Canada ait l'un des systèmes de gouvernance nucléaire les moins solides au monde ? L'activité nucléaire comporte des risques d'accidents catastrophiques et produit des déchets dangereux et potentiellement mortels. Il n'existe pas de niveau d'exposition sans danger aux substances radioactives produites par les réacteurs nucléaires. Ces matières restent dangereuses pendant plusieurs millénaires. Une gouvernance nucléaire robuste est nécessaire pour protéger les humains, les autres formes de vie et l'environnement contre ces risques.

Nous pensons que la faiblesse du régime de gouvernance nucléaire du Canada est une cause fondamentale des propositions de qualité inférieure visant à construire un gigantesque monticule de déchets radioactifs en amont d'Ottawa-Gatineau et à enterrer dans du béton des réacteurs nucléaires hautement radioactifs à côté des rivières Ottawa et Winnipeg.

Selon nous, la faiblesse du régime de gouvernance nucléaire du Canada rend également le financement fédéral des nouveaux réacteurs nucléaires risqué et susceptible d'aggraver les graves problèmes de déchets nucléaires et les responsabilités existantes dans ce pays.

La pétition 427 propose des solutions à bon nombre de ces problèmes, mais à notre connaissance, personne au gouvernement ne les prend en considération. [Une lettre envoyée au Premier ministre Justin Trudeau](#) il y a 11 mois, le 3 avril 2020, demandant une attention urgente à ces questions et à d'autres soulevées par un récent [examen par les pairs de l'AIEA](#) du cadre de sûreté nucléaire du Canada est restée sans réponse. Il semble que personne ne s'occupe de la boutique.

C'est une énigme gênante : dans un pays où le régime de gouvernance nucléaire est faible et consiste en un " guichet unique ", un " organisme de réglementation saisi " qui relève d'un ministre responsable de la promotion de l'énergie nucléaire, qui prendra la responsabilité de combler les lacunes du Canada en matière de gouvernance nucléaire ?

Anne Lindsey, OM, MA
Winnipeg, Manitoba, Citoyens concernés du Manitoba

Lynn Jones, MHSc
Ottawa, Ont., Citoyens Concernés du Comté de Renfrew et de la Région

